



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0311**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Restructuration du collège Jean Philippe Rameau - lots n° 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 -
Autorisation de signer un avenant n° 1 pour les lots n° 8, 9, 4, 13 et 15, un avenant n° 2 pour les lots
n° 1, 2, 6, 7, 10 et 11 et un avenant n° 3 pour le lot n° 12

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frier, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0311**

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Restructuration du collège Jean Philippe Rameau - lots n° 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 - Autorisation de signer un avenant n° 1 pour les lots n° 8, 9, 4, 13 et 15, un avenant n° 2 pour les lots n° 1, 2, 6, 7, 10 et 11 et un avenant n° 3 pour le lot n° 12**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision n° 004-CG du 21 janvier 2013, la Commission Permanente du Conseil général du Rhône a autorisé la signature de marchés publics de travaux pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau à Champagne au Mont d'Or. Ces marchés, répartis en 16 lots, représentaient un montant total de 5 980 400,58 € HT, soit 7 176 480,70 € TTC.

Dès le début du chantier, en janvier 2014, des modifications de programme demandées par la nouvelle principale du collège, arrivée à l'été 2013, ont fait l'objet d'un travail d'adaptation et de modifications étudiées par la maîtrise d'œuvre, en accord avec le Conseil général.

Les modifications en plan sont :

- pour le bâtiment A : la création d'une salle de travail informatique adossée au centre de documentation et d'information situé au rez-de-chaussée, un agencement modifié de la salle des professeurs et de la salle de travail des enseignants, la création de deux espaces Enseignement conjoint des langues anciennes (ECLA) au rez-de-jardin, occasionnant une reprise en sous-œuvre, un agrandissement des locaux ventilation sur circulation des 4 niveaux, la création d'un espace isolé cloisonné pour la salle Unité localisée d'insertion scolaire (ULIS), située au R+1.

- pour le bâtiment B : la création, au rez-de-chaussée, d'un espace projet et de deux espaces de rencontre au sein du hall d'accueil, la création d'une vitrine d'exposition pour l'enseignement en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). L'organisation de la zone administration a également été largement modifiée et cela a impacté son cloisonnement.

Par ailleurs, la découverte d'amiante non repérée dans le bâtiment A (joint de menuiserie en façade) a occasionné, en lien avec l'inspection du travail, un ajustement de prestations (diagnostic complémentaire pour les bâtiments A et B), ainsi que des travaux de désamiantage non prévus initialement.

Enfin, d'autres ajustements techniques ont fait l'objet de validation de principe par le Conseil général auprès du collège et de la maîtrise-d'œuvre de chantier en charge de conduire les travaux d'entreprises.

Il en résulte des dépenses supplémentaires qui modifient le montant initial des marchés et notamment ceux correspondant aux lots n° 1 : "déconstruction désamiantage", n° 2 : "gros-œuvre", n° 4 : "menuiseries extérieures", n° 6 : "structure métallique-métallerie", n° 7 : "menuiseries intérieures bois", n° 8 : "faux plafonds", n° 9 : "plâtrerie peinture", n° 10 : "sols souples", n° 11 : "carrelages faïences", n° 12 : "plomberie CVC", n° 13 : "électricité courants faibles et courants forts", n° 15 : VRD aménagements extérieurs".

Par délibération n° 2014-0463 du Conseil du 15 décembre 2014, la Communauté urbaine de Lyon a donné délégation au Président afin de signer les avenants de transferts relatifs aux accords-cadres, marchés, marchés subséquents d'un accord-cadre, quel que soit l'objet et le montant du contrat transféré au 1er janvier 2015, du Département du Rhône à la Métropole de Lyon.

Des travaux supplémentaires sont donc prévus par le biais d'un avenant pour chacun des lots suivants :

Lot n° 1 : "Déconstruction désamiantage"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13065A-00 le 8 novembre 2013 à l'entreprise RUDO CHANTIER, pour un montant de 699 744,48 € HT, soit 839 693,38 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 2, il est prévu :

- l'enlèvement de la chape rendu nécessaire dans le bâtiment A,
- la dépose des joints des menuiseries extérieures dans le bâtiment B.

Un avenant antérieur, pour un montant de 81 440 € HT, soit 97 728 € TTC, ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de 58 345 € HT soit 70 014 € TTC, porteraient le montant total du marché à 839 529,48 € HT soit 1 007 435,38 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 19,98 % du montant initial du marché.

Lot n° 2 : "Gros-œuvre"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13066A-00 le 2 novembre 2013 à l'entreprise PAQUIEN pour un montant de 398 800 € HT, soit 478 560 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 2, il est prévu :

- des aménagements extérieurs,
- l'aménagement d'un vide sanitaire,
- l'ouverture dans la zone d'administration,
- une trémie gaine,
- la reprise de l'escalier bungalow et l'aménagement,
- la démolition des allèges,
- la reprise en sous-œuvre,
- la reprise du sol.

Un avenant antérieur, pour un montant de 33 696,99 € HT soit 40 436,39 € TTC ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de 38 277,73 € HT, soit 45 933,28 € TTC, porteraient le montant total du marché à 470 774,72 € HT, soit 564 929,66 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 18,05 % du montant initial du marché.

Lot n° 4 : "Menuiseries extérieures"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13068A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise CVI pour un montant de 645 932,64 € HT, soit 775 119,17 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

- le désenfumage du hall d'entrée,
- la création d'une ouverture sur vide sanitaire et la pose de châssis.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 13 782 €HT, soit 16 538,40 €TTC, porterait le montant total du marché à 659 714,64 €HT, soit 791 65,57 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 2,13 % du montant initial du marché.

Lot n° 6 : "Structure métallique-métallerie"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13070A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise SOCAM pour un montant de 506 342,42 €HT soit 607 610,90 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 2, il est prévu :

- la fourniture et la pose d'une porte.

Un avenant antérieur, pour un montant de 3 014,65 €HT, soit 3 617,58 €TTC, ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de 3 881,26 €HT soit 4 657,51 €TTC, porteraient le montant total du marché à 513 238,33 €HT, soit 615 886 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,36 % du montant initial du marché.

Lot n° 7 : "Menuiseries intérieures bois"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13071A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise SUSCILLON pour un montant de 493 690,95 €HT, soit 592 429,14 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 2, il est prévu :

- la fabrication de mobilier,
- la fourniture et la pose de chassis,
- la fourniture et la pose de blocs portes,
- la reprise en peinture des embrasures après démolition.

Un avenant antérieur, pour un montant de 11 271,42 €HT soit 13 525,70 €TTC, ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de -21 799,80 €HT, soit -26 159,76 €TTC, porteraient le montant total du marché à 483 162,57 €HT, soit 579 795,08 €TTC. Il s'ensuit une diminution de -2,13 % du montant initial du marché.

Lot n° 8 : "Faux plafonds"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13072-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise MEUNIER INTRAMUROS pour un montant de 301 184,85 €HT, soit 361 421,82 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

- la dépose et la repose du plafonds de la loge.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 700 €HT, soit 840 €TTC, porterait le montant total du marché à 301 884,85 €HT, soit 362 261,82 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,23 % du montant initial du marché.

Lot n° 9 : "Plâtrerie-Peinture"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2014-13073A-00 le 19 février 2014 à l'entreprise AUBONNET & FILS pour un montant de 450 067,35 €HT, soit 540 080,82 €TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

- la réalisation de doublages et plafonds CF1h dans les locaux à risques du bâtiment ERP3.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 50 343,68 €HT, soit 60 412,42 €TTC, porterait le montant total du marché à 500 411,03 €HT, soit 600 493,24 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 11,19 % du montant initial du marché.

Lot n° 10 : "Sols souples"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13074A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise AUBONNET & FILS pour un montant de 201 157,56 € HT, soit 241 389,07 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

- le traitement des fissures au sol avec Sporisol sous le revêtement PVC,
- le remplacement du carrelage prévu initialement dans le hall par un sol PVC dans les locaux créés (espace rencontre).

Un avenant antérieur, pour un montant de 24 057,60 € HT soit 28 869,12 € TTC, ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de 17 598,66 € HT soit 21 118,39 € TTC, porteraient le montant total du marché à 242 813,82 € HT soit 291 376,58 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 20,71 % du montant initial du marché.

Lot n° 11 : "Carrelage faïences"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13075A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise RHODANIENNE DE CARRELAGE pour un montant de 259 986,10 € HT soit 311 983,32 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 2, il est prévu :

- la suppression du feutre acoustique pour conserver le classement en résistance du carrelage.

Un avenant antérieur pour un montant de 6 175 € HT soit 7 410 € TTC ainsi que cet avenant n° 2 d'un montant de -6 714 € HT soit -8 056,80 € TTC, porteraient le montant total du marché à 259 447,10 € HT soit 311 336,52 € TTC. Il s'ensuit une diminution de 0,21 % du montant initial du marché.

Lot n° 12 : "Plomberie CVC"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13076A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise TMF2P pour un montant de 491 967 € HT soit 590 360,40 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 3, il est prévu :

- l'installation d'une ventilation double flux et remise en état en lien avec l'existant,
- l'ajout de chauffe-eaux,
- l'installation d'un meuble kitchenette,
- l'ajout de 4 lavabos dans salle de cours,
- l'installation d'un meuble sous-évier, commande bipédale et robinet bec haut.

Des avenants antérieurs, pour un montant de 544,01 € HT soit 652,81 € TTC ainsi que cet avenant n° 3 d'un montant de 61 139,50 € HT soit 73 367,40 € TTC, porteraient le montant total du marché à 553 650,51 € HT soit 664 380,61 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 12,54 % du montant initial du marché.

Lot n° 13 : "Electricité courants faibles et courants forts"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13077A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise REVERCHON pour un montant de 787 630 € HT, soit 945 156 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

- l'alimentation des équipements ajoutés (VMC simple flux sanitaire, centrale de traitement d'air double flux, y compris asservissement clapets coupe feu, ballon eau chaude sanitaire et sèche main du WC PMR),
- les bornes électriques et attente alimentation vidéo et rampe d'éclairage de la salle polyvalente,
- l'installation d'une borne alimentation électrique pour ballon ECS ajouté,

- l'installation d'une rocade 15 paires entre têtes France Télécom logement et la baie local serveur bâtiment B y compris panneau de rocade téléphonique pour brassage des lignes,
- le tirage des nouvelles liaisons entre baie VDI et ascenseur bâtiments A et B, fax, machine à affranchir et autocom.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 27 215 € HT, soit 32 658 € TTC, porterait le montant total du marché à 814 845 € HT, soit 977 814 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 3,46 % du montant initial du marché.

Lot n° 15 : "VRD aménagements extérieurs"

Ce marché a été notifié sous le numéro 2013-13079A-00 le 4 novembre 2013 à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 125 388,58 € HT, soit 150 466,30 € TTC.

Dans le cadre de l'avenant n° 1, il est prévu :

- le supplément de raccordement des bâtiments modulaires phase 3.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 1 389,31 € HT, soit 1 667,17 € TTC porterait le montant total du marché à 126 777,89 € HT, soit 152 133,47 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,11 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 avril 2015, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion des avenants des lots n° 1, 2, 9, 10 et 12.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

- l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13065A-00 conclu avec l'entreprise RUDO CHANTIER pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 1 : "déconstruction désamiantage". Cet avenant, d'un montant de 58 345 € HT, soit 70 014 € TTC, porte le montant total du marché à 839 529,48 € HT, soit 1 007 435,38 € TTC.

- l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13066A-00 conclu avec l'entreprise PAQUIEN pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 2 : "gros-œuvre". Cet avenant, d'un montant de 38 277,73 € HT, soit 45 933,28 € TTC, porte le montant total du marché à 470 774,72 € HT, soit 564 929,66 € TTC.

- l'avenant n° 1 au marché n° 2013-13068A-00 conclu avec l'entreprise CVI pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 4 : "menuiseries extérieures". Cet avenant, d'un montant de 13 782 € HT, soit 16 538,40 € TTC porte le montant total du marché à 659 714,64 € HT, soit 791 657,57 € TTC.

- l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13070A-00 conclu avec l'entreprise SOCAM pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 6 : "structure métallique-métallerie". Cet avenant, d'un montant de 3 881,26 € HT soit 4 657,51 € TTC, porte le montant total du marché à 513 238,33 € HT, soit 615 886 € TTC.

- l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13071A-00 conclu avec l'entreprise SUSCILLON pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 7 : "menuiseries intérieures bois". Cet avenant, d'un montant de -21 799,80 € HT soit -26 159,76 € TTC, porte le montant total du marché à 483 162,57 € HT, soit 579 795,08 € TTC.

- l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13072A-00 conclu avec l'entreprise MEUNIER INTRAMUROS pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 8 : "faux plafonds". Cet avenant, d'un montant de 700 € HT, soit 840 € TTC, porte le montant total du marché à 301 884,85 € HT, soit 362 261,82 € TTC.

- l'avenant n° 2 au marché n° 2014-13073A-00 conclu avec l'entreprise AUBONNET & FILS pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 9 : "plâtrerie peinture". Cet avenant, d'un montant de 50 343,68 € HT, soit 60 412,42 € TTC, porte le montant total du marché à 500 411,03 € HT, soit 600 493,24 € TTC.

- l'avenant n° 1 au marché n° 2013-13074A-00 conclu avec l'entreprise AUBONNET & FILS pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 10 : "sols souples". Cet avenant, d'un montant de 17 598,66 € HT, soit 21 118,39 € TTC porte le montant total du marché à 242 813,82 € HT, soit 291 376,58 € TTC.

- l'avenant n° 2 au marché n° 2013-13075A-00 conclu avec l'entreprise RHODANIENNE DE CARRELAGE pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 11 : "carrelage faïences". Cet avenant, d'un montant de -6 714 € HT, soit -8 056,80 € TTC porte le montant total du marché à 259 447,10 € HT, soit 311 336,52 € TTC.

- l'avenant n° 3 au marché n° 2013-13076A-00 conclu avec l'entreprise TMF2P pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 12 : "plomberie CVC". Cet avenant, d'un montant de 61 139,50 € HT, soit 73 367,40 € TTC porte le montant total du marché à 553 650,51 € HT, soit 664 380,61 € TTC.

- l'avenant n° 1 au marché n° 2013-13077A-00 conclu avec l'entreprise REVERCHON pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 13 : "électricité courants faibles et courants forts". Cet avenant, d'un montant de 27 215 € HT, soit 32 658 € TTC porte le montant total du marché à 814 845 € HT, soit 977 814 € TTC.

- l'avenant n° 1 au marché n° 2013-13079A-00 conclu avec l'entreprise EUROVIA pour la restructuration du collège Jean-Philippe Rameau - lot n° 15 : "VRD - aménagements extérieurs". Cet avenant, d'un montant de 1 389,31 € HT, soit 1 667,17 € TTC porte le montant total du marché à 126 777,89 € HT, soit 152 133,47 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2015 et suivants - compte 231 312 - fonction 221 - opération n° 0P34O3353A, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.